

Conseil Municipal du 09 octobre 2020 – 18 h
COMPTE RENDU N°5

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents excusés : /

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 28 août 2020

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 28 août 2020.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 28 août 2020 est adopté à l'unanimité.

3 – Règlement et tarifs des salles municipales

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement des salles municipales. Celui-ci se compose en 2 parties, 1 règlement pour les prêts de salles à titre gratuit aux associations ou organismes partenaires de la commune, et 1 règlement pour les locations payantes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les 2 règlements des salles municipales.

- Madame le Maire présente les tarifs actuels de location de salles. Il convient de revoir le montant des locations et des cautions demandées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 € , réservé aux Pérétois Location jusqu'à 4h du matin	500 €
Salle le Peyral	Salle 700 € Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 180 € sera appliqué aux Pérétois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques	1000 €
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérétois Location jusqu'à 22h seulement	500 €

4 – Location logivert

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les 4 logiverts de Malhubert situés chemin du Pigeonnier sont loués à la semaine en toutes saisons.

Cependant les locataires ont la possibilité de louer le logivert au mois pour un minimum de 3 mois pour un tarif de 440 € le mois, hors charges.

En règle générale, la commune loue chaque année plusieurs logiverts au mois pour des personnes en attente de logement mais qui doivent quitter le logement fin juin.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'étudier l'opportunité de louer ces logiverts à l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer 3 logiverts meublés à l'année pour un montant de 440 € (pour un contrat minimum de 3 mois et maximum d'1 an renouvelable).

5 – Convention Tennis

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention proposée par l'association Tennis Club Ceressou dont le siège se situe à Fontès, concernant la mise à disposition d'équipement de Tennis.

L'association crée une entente entre les communes de Fontès, Nizas et Péret. Le terrain de tennis Pérétois serait occupé et géré par l'association Tennis club Ceressou si cette convention était signée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec le Tennis Club Ceressou et autorise Madame le Maire à la signer.

6 – Tarif frais de scolarité

Madame BILHAC expose au Conseil Municipal que les frais de scolarité des enfants non domiciliés sur Péret mais accueillis à l'école Jacques Montagne sont actuellement de 500€.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de définir les tarifs à compter de l'année scolaire 2020/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité pour les enfants extérieurs au village à 800 €.

7 – Commission cimetièrè

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que quasiment toutes les concessions dans le cimetière neuf de Péret ont été vendues. Il convient de lancer très rapidement le projet de création d'un nouveau cimetière.

Pour cela, il convient de désigner les membres de la commission qui suivra le projet.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne les membres de la commission cimetièrè : I.SILHOL, M. BILHAC, D. ZARAGOZA, P. LOUX, S. JEUNET, M. HUGOL, E. BONAFE, B. CASTES, C. VIDAL, S. SILHOL

8 – Régime indemnitaire 2020 technicien

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ne s'applique pas aux cadres des techniciens territoriaux.

Il convient donc de voter une enveloppe de régime indemnitaire pour 2020 qui s'élève à un montant de 5672 €.

La prime indemnitaire sera alors attribuée à l'agent par arrêté municipal selon un calcul de coefficients sur l'Indemnité spécifique de service et sur la prime de service et de rendement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le régime indemnitaire 2020 pour une enveloppe de 5672 €.

9 – Adhésion au dispositif Mona Lisa

Madame BILHAC expose au Conseil qu'elle a rencontré le référent de la coopération Mona Lisa Montpellier.

Mona Lisa est un dispositif de mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude, qui leur permet de renouer les liens de proximité indispensables à la cohésion sociale. Le dispositif a pour but de déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce dispositif. Le montant est gratuit pour une adhésion en 2020. En signant la charte de l'équipe citoyenne, la commune s'engage à trouver des bénévoles et à organiser des actions en faveur des personnes isolées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif Mona Lisa et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10 –Lotissement Les Oliviers - Cession terrain sci petit Louis

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un acte de vente avec TFI Immobilier concernant la parcelle de 250 m², lot 12 au lotissement des Oliviers.

Il rappelle au Conseil que la sci Petit Louis est intéressée pour le rachat de cette parcelle pour un montant de 10 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la cession du lot 12 de 250 m² du lotissement Les Oliviers à la SCI Petit Louis pour un montant de 10 000 €, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11- Tarifs école de musique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau cours de musique est ouvert cette année. Il s'agit d'un ensemble de musique traditionnelle. Il convient de fixer le tarif de cette activité dont le montant de l'adhésion proposé est de 30 €/an.

Elle rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs de l'école de musique.

Objet	Tarif	Observations
Cours d'instrument	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un montant de 30 €/an pour un cours mensuel de musique traditionnelle et un cours trimestriel par pupitre, et maintient les tarifs actuels à l'école de musique.

12 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

10/09/2020 vente par M Mme Alain PAWLAK d'une maison d'habitation située 11bis chemin des roques à M Bernard MOULARD et mme Carole ROY

10/09/2020 vente par M Mme Joël MOREAUX d'une maison d'habitation située 2bis rue des grenaches à M Thierry LANGLET

b) Autres Décisions

Néant

13 - Questions diverses

- Association des Maires de l'Hérault (AMF34)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande le l'AMF34 pour une aide financière relative aux intempéries du Gard et des Alpes Maritimes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'AMF34.

- Distribution Pérétois

A la majorité, le Conseil Municipal décide de maintenir la distribution du journal mensuel le Pérétois dans les boîtes aux lettres.

- Sortie Ecole

En raison de la crise sanitaire, la sortie des enfants à l'école Jacques Montagne s'effectue par les 2 entrées afin d'éviter les rassemblements de parents. Il est soulevé la dangerosité pour les enfants au niveau de la sortie chemin des Ecoliers.

Madame le Maire s'entretiendra avec la directrice afin de trouver une solution plus sécuritaire pour les enfants.

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL